

NOM ET ADRESSE OFFICIELLE DE L'ORGANISME VENDEUR

DYNACITÉ
390, Boulevard du 8 Mai 1945
01000 BOURG-EN-BRESSE

PROCEDURE DE MISE EN VENTE

Consultation d'opérateurs immobiliers.

OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation consiste à désigner un promoteur pour la réalisation d'un programme immobilier.
Le lauréat se verra confier une mission de constructeur/réalisateur.
Le terrain propriété de DYNACITÉ sera cédé au lauréat de la consultation selon les modalités définies dans la proposition retenue.

INFORMATIONS SUR LE BIEN A VENDRE

Tènement d'environ 4,93 hectares* sur le secteur dit « le Biolay », à ST ETIENNE-DU-BOIS.

Adresse du bien :
Allée des Ecoliers
01370 ST ETIENNE-DU-BOIS

* La superficie exacte sera connue après intervention d'un géomètre.

INFORMATIONS RELATIVES AU PROGRAMME

Dynacité est propriétaire d'un tènement de 4,93 hectares sur le secteur du Biolay, situé pour partie en zone 1AUb (2,19 ha) et pour partie en zone 2AU (2,74 ha), selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Celui-ci fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation « Zones 1AU – Bourg Nord » annexé au PLU approuvé en date du 14 mars 2016.

Les objectifs de l'opération d'ensemble à mener sont les suivants :

- Zone 1AUb : 25 logements /ha selon l'OAP, avec habitat individuel envisageable, si mixé à d'autres typologies.
- Zone 2AU : 15 logements /ha au minimum selon l'OAP, avec habitat individuel possible.
- Typologies : lots libres à bâtir en majorité + maisons individuelles groupées + habitat intermédiaire + habitat collectif.
- Opération phasée et découpage opérationnel conformément au zonage PLU : zone 1AUb en 1^{ère} phase, puis zone 2AU en 2^{ème} phase, à partir de 2025.

A noter qu'une procédure de révision du PLU a été votée et prescrite par le Conseil Municipal en date du 12 juillet 2021. L'opérateur lauréat de la présente consultation devra tenir compte de l'avancée de cette procédure.

MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est disponible uniquement sur support dématérialisé.

Les candidats qui souhaitent retirer le dossier de consultation devront en faire la demande par courriel simultanément aux deux adresses suivantes : n.pes@dynacite.fr et p.forot@dynacite.fr

Le courriel aura pour objet : **ST ETIENNE-DU-BOIS le Biolay - Consultation promoteurs**

Il devra être précisé dans le corps de l'email :

- La raison sociale du promoteur
- Le nom, prénom et poste de la personne référente
- Son adresse email
- Son numéro de téléphone

L'ensemble de ces éléments permettra au vendeur de demander des compléments d'informations éventuels et au candidat de bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation.

PLANNING PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION

- Envoi du dossier de la consultation sur demande écrite : dès maintenant et jusqu'au 18/11/2022 au plus tard
- Date limite de remise des offres : **au plus tard le 30/11/2022 à 12h.**